

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 septembre 2017

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 796 € par élève à l'école privée Frère Serdieu de Laurac, soit pour 18 élèves : 14 328 € pour l'année scolaire 2016/2017 en s'alignant sur le montant des frais de fonctionnement par élève communiqué par la commune de Laurac. Le même montant est voté pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique d'Uzer où est scolarisée une élève domiciliée à Montréal.

M. Bernard Chaniol conseiller est désigné délégué au Syndicat intercommunal de voirie et travaux annexes en remplacement de M. Gilbert Constant, démissionnaire.

Le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 2 abstentions et 9 voix pour, donne son accord pour modifier les statuts de la CDC du «Val de Ligne» suite à la nouvelle compétence confiée aux communautés de communes concernant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ainsi que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et le suivi du SAGE en Ardèche, à compter du 01/01/2018.

Monsieur le Maire rappelle au conseil la mise en place de l'adressage sur la commune et la délibération en date du 12 juillet 2016 portant sur la dénomination des rues de Montréal. Il l'informe d'une erreur d'adresse concernant « l'Impasse du Brave » située au village. Le panneau reçu s'intitule « Ruelle du Brave ». Il s'avère que cette rue est bien une ruelle et non une impasse. Il propose donc de modifier cette dénomination en ce sens.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que quatre logements communaux sont équipés de pompes à chaleur. Les frais de maintenance annuelle ayant augmenté, les charges mensuelles demandées aux locataires passent de 7.20 € à 8 €.

Un aspirateur à feuilles d'occasion va être acquis par la commune afin de faciliter le travail de l'agent technique communal.

Les travaux de renouvellement des réseaux d'eau au village sont terminés. Les travaux concernant l'aménagement de la traversée du village ont commencé et vont durer deux mois. La route sera interdite à la circulation du 18 septembre au 20 octobre, une déviation sera mise en place.

Le drainage des allées du cimetière va être effectué.

Une portion de chemin rural au village va être acquise par un particulier après enquête publique. Ce chemin n'existe plus au niveau de sa parcelle et ne dessert aucun autre terrain.

Une mise à jour des voies et places communales pour régulariser les voies existantes non répertoriées et les nouvelles voies créées.

Le repas de Noël de fin d'année est prévu le samedi 9 décembre.